



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/38

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<u>Absents :</u>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « La Croix Chambière 3 »
Commune déléguée de Ossé - exercice 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 se soldent par :

- un excédent de fonctionnement : **82 013,14 €**

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2019, se présente donc comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R 002) : **82 013,14 €**

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020CHAMBIERE-BF

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2019 par la trésorerie de Châteaugiron,
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/39

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote du Budget Primitif « La Croix Chambière 3 » Commune déléguée de Ossé - exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Dans la mesure où des nouveaux travaux ont été réalisés dans le cadre du périmètre du lotissement, la création d'un budget primitif pour l'année 2020 s'avère nécessaire et annule ainsi la clôture de ce budget annexe validée initialement au 31 décembre 2019.

En conséquence, le budget primitif « La Croix Chambière 3 » pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **82 013,14 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : **82 013,14 €**
- section d'investissement : **00,00 €**

Des extraits des documents budgétaires 2020 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.39), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020CHAMBIERE-BF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

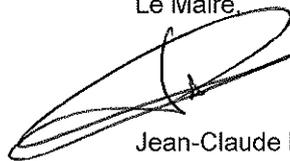
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- abroge la délibération n° 2019/12/16/15 en date du 16 décembre 2019 relative à la clôture du budget annexe « La Croix Chambière 3 »
- vote le budget primitif « La Croix Chambière 3 » pour l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude BELINE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Annexe 1 du point 39

COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006448300163

POSTE COMPTABLE : tresorerie de chateaugiron

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET ANNEXE : LA CROIX CHAMBIERE 3 (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

RT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	95 308,45	1 232,40	0,00
6045	Achats études, prestat ^o services (terrai	0,00	1 232,40	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	95 308,45	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	80 780,74	0,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	0,00	80 779,74	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	1,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		95 308,45	82 013,14	0,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	95 308,45	82 013,14	0,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	82 013,14
------------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

AZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)

82 013,14

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

82 013,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DI

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

52

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------	-------------	-------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (8)			0,00
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/40

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 40

Nombre de votants : 45

Date de convocation :

03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISSSET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « Courtil d'Ahier 2 » - Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail – exercice 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 se soldent par :

- un déficit d'investissement de : **1 540,00 €**

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2019, se présente donc comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R 002) : 00,0 €

- en déficit d'investissement (D 001) : 1 540,00 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020COURTIL2-BF

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2019 par la trésorerie de Châteaugiron,
Vu l'exposé ci-dessus,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2020.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/41

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISSSET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<i>Absents :</i>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote du Budget Primitif « Courtil d'Ahier 2 » - Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail - exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Le budget primitif « Courtil d'Ahier 2 » pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **281 540,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : 260 000,00 €
- section d'investissement : 21 540,00 €

Des extraits des documents budgétaires 2020 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.41), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020COURTIL2-BF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

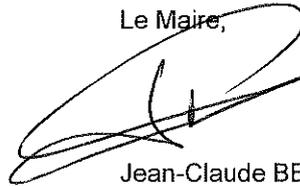
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- vote le budget primitif « Courtil d'Ahier 2 » pour l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Annexe 1 du point 41

COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006448300171

POSTE COMPTABLE : tresorerie de chateaugiron

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET ANNEXE : COURTIL D'AHIER 2 (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	175 000,00	255 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat ^o services (terrai	20 000,00	50 000,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	150 000,00	200 000,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	5 000,00	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		175 000,00	255 000,00	0,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>94 288,00</i>	<i>3 460,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	<i>712,00</i>	<i>1 540,00</i>	<i>0,00</i>
71355	<i>Variat^o stocks terrains aménagés</i>	<i>712,00</i>	<i>1 540,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat^o ordre intérieur de la section (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95 000,00	5 000,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	270 000,00	260 000,00	0,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

AZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 000,00	240 000,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	120 000,00	240 000,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		120 000,00	240 000,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	150 000,00	20 000,00	0,00
71355	Varia° stocks terrains aménagés	150 000,00	20 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	20 000,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	270 000,00	260 000,00	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

BT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00	20 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	150 000,00	20 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	150 000,00	20 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	150 000,00	20 000,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	150 000,00	20 000,00	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	1 540,00
----------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 540,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

02

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	55 712,00	16 540,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 712,00	16 540,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		55 712,00	16 540,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		55 712,00	16 540,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	94 288,00	3 480,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	712,00	1 540,00	0,00
3555	Terrains aménagés	712,00	1 540,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 000,00	5 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		95 000,00	5 000,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		150 712,00	21 540,00	0,00
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------	------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00
----------------------------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			21 540,00
-----------------------------------------------------	--	--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/42

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<i>Absents :</i>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote du Budget Primitif « Bois de Lassy » Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail - exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Le budget primitif « Bois de Lassy » pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **600 000,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : 300 000,00 €
- section d'investissement : 300 000,00 €

Des extraits des documents budgétaires 2020 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.42), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

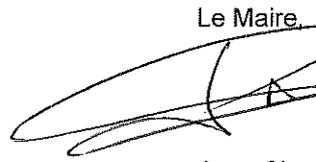
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- vote le budget primitif « Bois de Lassy » pour l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe 1 du point 42

COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006448300189

POSTE COMPTABLE : tresorerie de chateaugiron

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET ANNEXE : BOIS DE LASSY (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

AT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	300 000,00	300 000,00	0,00
6015	Terrains à aménager	300 000,00	300 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		300 000,00	300 000,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	300 000,00	300 000,00	0,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	300 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

AZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

042	Opérat* ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	300 000,00	300 000,00	0,00
71355	Variat* stocks terrains aménagés	300 000,00	300 000,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 000,00	300 000,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	300 000,00	300 000,00	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	300 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

BT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	300 000,00	300 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	300 000,00	300 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	300 000,00	300 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	300 000,00	300 000,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	300 000,00	300 000,00	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------------	------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
----------------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
-----------------------------------------------------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

BZ

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	300 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	300 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	300 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		300 000,00	300 000,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		300 000,00	300 000,00	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00
----------------------------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			300 000,00
-----------------------------------------------------	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/43

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<i>Absents :</i>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « Lotissement du stade » - Commune déléguée de Ossé - exercice 2019

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 se soldent par :

- un déficit d'investissement de : 4 879,00 €

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2019, se présente donc comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R 002) : 00,0 €
- en déficit d'investissement (D 001) : 4 879,00 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020LOTSTADE-BF

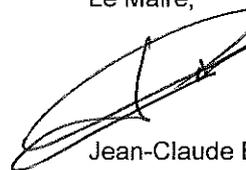
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2019 par la trésorerie de Châteaugiron,
Vu l'exposé ci-dessus,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2020.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/44

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

Absents :	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAUIN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marion BELLiard absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote du Budget Primitif « Lotissement du stade » Commune déléguée de Ossé - exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

Le budget primitif « Lotissement du stade » pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **356 000,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : 268 000,00 €
- section d'investissement : 88 000,00 €

Des extraits des documents budgétaires 2020 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.44), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-BP2020LOTSTADE-BF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- vote le budget primitif « Lotissement du stade » pour l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Annexe 1 du point 44

COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006448300197

POSTE COMPTABLE : tresorerie de chateaugiron

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU STADE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

R1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	30 000,00	180 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	30 000,00	30 000,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	150 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		30 000,00	180 000,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	83 121,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	4 879,00	0,00
71355	Varia° stocks terrains aménagés	0,00	4 879,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	88 000,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	30 000,00	268 000,00	0,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	268 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

AZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	268 000,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	268 000,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	268 000,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	30 000,00	0,00	0,00
71355	Varia° stocks terrains aménagés	30 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		30 000,00	268 000,00	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
-----------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			268 000,00
------------------------------------------------------	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

BT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	83 121,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	83 121,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	83 121,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	83 121,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	30 000,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	30 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	30 000,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	30 000,00	83 121,00	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	4 879,00
----------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 000,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

02

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	30 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	30 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		30 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		30 000,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	83 121,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	4 879,00	0,00
3555	Terrains aménagés	0,00	4 879,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	88 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	88 000,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		30 000,00	88 000,00	0,00
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------	------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 000,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).